

CONVENTION

**concernant l'action d'autonomisation des dirigeants de clubs
de Générations Mouvement des Pyrénées-Atlantiques
et la sensibilisation aux usages des adhérents de clubs aux TIC
sur le département des Pyrénées-Atlantiques**

Entre :

Générations Mouvement 64 (ex Fédération Départementale des Clubs d'Aînés
Ruraux des Pyrénées-Atlantiques)
1 avenue Maréchal Foch - 64100 BAYONNE

représentée par son président Monsieur Alain STAGLIANO

Et

l'Agence départementale du Numérique des Pyrénées-Atlantiques
Hélioparc Pau-Pyrénées - 2 avenue du président Pierre Angot - 64053 PAU Cedex 09

représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre DOMECCQ

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Constatant :

- le déficit d'usage des TIC par les "élus/gestionnaires" des clubs de Générations Mouvement des Pyrénées-Atlantiques, notamment dans leurs rapports avec la Fédération Départementale : mails, bilan et statistiques ;
- la fracture numérique encore très présente chez les adhérents des clubs ;
- les compétences déployées par les animateurs des deux cyber-bases mobiles de l'ADN et le maillage territorial assuré dans leurs interventions ;

les parties signataires décident de se donner un cadre de référence afin d'organiser des actions d'autonomisation et de sensibilisation pour les "gestionnaires" des clubs de Générations Mouvement 64 ainsi que pour les adhérents.

Article 2 - La mise en œuvre de la convention

Axe 1 : Action en faveur des gestionnaires de clubs de Générations Mouvement 64

Pour pouvoir communiquer efficacement avec la Fédération Départementale sur leurs activités, statistiques et bilan, les dirigeants des clubs doivent maîtriser certains usages du numérique, en particulier ceux mis en place d'un point de vue national par la Fédération Départementale (sur Word et Excel) ; ils doivent aussi assurer leur transmission, via internet, au siège départemental (utilisation de la messagerie électronique).

Il est convenu que les cyber-bases mobiles mettront en place, à leur attention, des modules informatiques pratiques, directement ciblés sur les techniques ci dessus, en lien direct avec leurs besoins, sur une durée de 2 jours.

Axe 2 : Action en direction des adhérents des clubs de générations Mouvement 64

En permettant de maintenir les liens entre les générations au sein d'une famille, de créer du lien social avec l'entourage, tout en s'informant et en participant au vaste réseau de l'internet, nous œuvrons à réduire la fracture sociale et générationnelle.

Il est convenu que les modules organisés traditionnellement par les cyber-bases mobiles pourront être proposés aux adhérents de clubs dans le cadre de la présente convention, sur une durée de 3 jours.

Article 3 - Les engagements de Générations Mouvement 64

Générations Mouvement 64 s'engage à :

- informer les clubs et leurs adhérents de cette action,
- informer le Conseiller général du canton de l'intervention de la cyber-base mobile
- organiser les regroupements par canton, des publics ciblés, (en privilégiant des groupes de niveaux TIC),
- réserver les salles adaptées aux exigences de l'intervention,
- organiser des points presse sur les lieux de réalisation.

Article 4 - Les engagements de l'Agence départementale du Numérique

L'Agence départementale du Numérique s'engage à :

- définir un programme adapté aux 2 axes d'intervention, en concertation avec Générations Mouvement 64,
- assurer l'animation,
- mettre à disposition le matériel nécessaire.

Les interventions liées à la présente convention s'intégreront au planning annuel de la cyber-base.

Article 5 - Suivi de la convention

Un comité de pilotage est chargé de l'animation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la présente convention.

Il est composé d'un représentant de chacun des signataires et se réunit 2 fois dans l'année.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de la signature.

Elle est conclue pour une durée de trois ans.

Fait à Pau le 28/11/2013

Le président de Générations Mouvement 64
(ex. Fédération départementale des clubs d'aînés ruraux 64)

Le président de l'Agence
départementale du Numérique

Alain STAGLIANO

Jean-Pierre DOMECCQ